

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 18/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 17/09/2020

**POUR L'INSTALLATION DES GROUPES DE CLIMATISATION DANS LA SALLE
LIVRAISON BAGAGES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN**

ADDITIF N° 3

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les dispositions de l'appel d'offres suscité sont modifiées ainsi qu'il suit :

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Article 12. Remise des offres

Au lieu de :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., au plus tard le **23/10/2020 à 13 heures** ; et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 18 /AONO/ADC/CIPM/2020 DU 17/09/2020
POUR L'INSTALLATION DES GROUPES DE CLIMATISATION DANS LA SALLE LIVRAISON
BAGAGES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Lire plutôt :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., au plus tard le **30/10/2020 à 13 heures** ; et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 18/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 17/09/2020
POUR L'INSTALLATION DES GROUPES DE CLIMATISATION DANS LA SALLE LIVRAISON
BAGAGES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

En récapitulatif, le dépôt des offres prévu le 23 octobre 2020 est reporté au 30 octobre 2020 au plus tard à 13 heures suivant les dispositions de l'article 12 suscité.

Le reste sans changement.

Ampliations

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM (pour information) ;
- DP (pour information) ;
- DXNSI (pour affichage) ;
- Cellule des marchés (pour archivage) ;
- Service du courrier (pour Affichage).

Yaoundé, le **20 OCT 2020**
LE DIRECTEUR GENERAL,

